



## **PROGRAMME VOIRIE 2023 – SECURISATION PLACE DE L'ÉGLISE**

Le Maire communique aux Conseillers Municipaux le résultat de l'appel d'offres concernant le programme voirie 2023 et la sécurisation de la place de l'église dont les travaux ont été validés par le Conseil Municipal lors d'une précédente séance.

Trois candidatures ont été reçues.

Après analyse par le bureau d'étude INCA, l'offre présentée par l'entreprise EUROVIA d'un montant de 299 886.60 € HT (359 863.92 € TTC) est la moins-disante. Celle-ci est conforme et peut être retenue.

Madame HAMON-CARANOVE demande quel type d'enrobé sera utilisé sur les voies communales (enrobé perméable par exemple). Monsieur le Maire lui précise qu'il sera privilégié le matériau le mieux adapté à l'usage du terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, retient cette entreprise et autorise le Maire à signer le marché correspondant.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **Nomination d'un référent déontologue pour les élus**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que, suivant les directives préfectorales, un référent déontologue à destination des élus devait être nommé avant le 1<sup>er</sup> juin.

Pendant, suite à l'intervention de l'Association des Maires du Loiret auprès des institutions sollicitant des réponses à certaines questions (restées sans réponse à ce jour), Monsieur le Maire propose de rédiger une délibération d'attente à cette nomination.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, précise qu'il n'est pas en capacité de désigner un référent déontologue dont l'expérience et les compétences permettraient de répondre aux interrogations des élus sur le respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local avant le 1<sup>er</sup> juin 2023 mais s'y engage dans les meilleurs délais.

## **ECOFINANCES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouagne a mis en place un logiciel « MAGIC » de la société ECOFINANCES permettant une assistance dans le traitement de l'optimisation des bases fiscales des locaux d'habitation.

Pour la mise en place de cet outil, la 3CBO va signer une convention pour l'ensemble des Communes membres avec cette société.

Ce logiciel ainsi que les codes d'accès correspondants seront ensuite mis à la disposition des Communes qui souhaitent s'engager dans cette démarche.

Une première journée de formation se déroulera le 26 juin prochain à laquelle participera la secrétaire de Mairie et Madame Françoise ROBIN, Adjoint chargée des Finances (2 membres par Commune).

Il précise que le coût sera entièrement financé par la 3CBO.

Le Conseil Municipal décide d'engager la Commune dans cette action.

Pendant certains élus précisent qu'ils auraient souhaité que cette action soit instruite dans son ensemble par la 3CBO et non par chaque Commune et ce dans le but d'une catégorisation harmonieuse des habitations sur tout le territoire.

## **COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **Remerciements repas des Anciens**

Monsieur le Maire fait part de la réception de courriers remerciant la municipalité pour le repas des anciens.

### **Remerciements subvention**

Monsieur le Maire fait part de la réception d'un courrier remerciant le Conseil Municipal pour l'attribution des subventions.

## **TOUR DE TABLE**

Madame DUMAINE regrette de ne pouvoir assister à la formation au logiciel ECOFINANCES. Une demande sera faite auprès de la 3CBO pour savoir s'il est possible d'inscrire une élue supplémentaire.

Monsieur MORIN fait part que de l'herbe pousse sur le chemin du city-stade. Il signale qu'un arbre semble ne pas avoir pris racine à l'aire de jeux. L'entreprise sera contactée.

Il fait part qu'il a visité avec Monsieur le Maire et Monsieur BOUBOL, la chaufferie communale de SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD ayant un système de géothermie et remercie Monsieur LELIEVRE pour son accueil.

Madame BACHELIER demande s'il serait possible de surveiller la vitesse des véhicules au hameau « La Grand Maison ». Ce sujet a déjà été abordé de nombreuses fois ces dernières années. Cette problématique existe également dans d'autres hameaux. Les contrôles sont impossibles au quotidien.

Monsieur NACCACHE fait part qu'il a adressé un mail en Mairie pour la tonte de l'accotement au hameau « Les Plessis ». Une intervention est prévue prochainement.

Monsieur THOMASSET fait part que certaines voies communales ont été salées et non nettoyées par les agriculteurs suite au passage de leurs engins agricoles. Cette remarque sera transmise aux personnes concernées.

Madame HAMON-CARANOVE signale que le flyer relatif à la fête des voisins était mélangé avec de la publicité. Il lui est précisé que ce document a été distribué par les élus dans toutes les boîtes aux lettres un week-end et ne sont pas responsables de ce mélange.

Elle indique que certaines Communes mettent à disposition des récupérateurs d'eau. Ce sujet n'est pas encore d'actualité sur le territoire.

Madame CEZEUR fait part des remerciements d'administrés pour la création de l'aire de jeux et du city-stade. Elle signale que certains d'entre eux se plaignent de ne pas assez voir les élus sur le domaine communal.

Monsieur BOUBOL fait part que l'aire de jeux et le city-stade ont été contrôlés le matin même par la société QUALICONSULT. Ceux-ci sont conformes. Il manque juste deux plaques constructeur au niveau du toboggan et de l'échelle de corde sur l'aire de jeux. Le bureau d'étude ECMO a été informé de cette situation pour intervention auprès de l'entreprise.

Il demande s'il serait possible de poser un panneau « priorité aux écoles » sur le city-stade. Considérant que cette structure est en accès libre, un avis défavorable lui est donné. Cependant, les enseignantes pourraient détenir un document précisant qu'en période scolaire, une priorité leur est accordée.

Il fait part que certains administrés font du rodéo avec des engins à moteur sur le « chemin des bœufs » entourant le lotissement « Les Hauts de la Selle ».

Enfin il demande si des ralentisseurs de vitesse pourraient être posés dans ce même lotissement. Monsieur le Maire lui indique qu'il faudrait repenser cette voirie dans son ensemble.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 15.